

## **Ecologie industrielle : le parlement aveugle**

La Suisse romande est pionnière en matière d'écologie industrielle. Au-delà des idéologies, cette discipline à la fois scientifique et pragmatique, enseignée à l'Université de Lausanne par le professeur Suren Erkman, a le mérite de réconcilier protection de l'environnement et compétitivité de l'économie. L'écologie industrielle analyse les activités économiques en portant une attention particulière aux flux et aux stocks de matière et d'énergie qu'elles impliquent. Ceci permet d'appréhender la manière dont une entreprise, un secteur économique ou une économie donnée exploitent les ressources dont ils disposent. Sur cette base, l'écologie industrielle propose des solutions permettant d'optimiser les flux de matière et d'énergie dont elle a mis l'existence en lumière, dans le but de mieux gérer les stocks à disposition. Car nos ressources sont limitées. Beaucoup d'entre nous sont aujourd'hui conscients des efforts à réaliser dans le domaine de l'efficacité énergétique, mais qui se préoccupe de ce que l'on appelle l'efficacité matérielle, c'est-à-dire l'optimisation de l'usage des matériaux ? Beaucoup de ressources vitales pour notre économie comme les métaux, le phosphore ou encore le gravier, existent en quantités limitées et ne sont pas renouvelables. Un des solutions proposées par l'écologie industrielle est la constitution de symbioses industrielles. Des entreprises voisines ou des filières économiques entières collaborent pour optimiser la gestion de leurs ressources.

Des exemples ? Le canton de Genève, qui a inscrit les principes de l'écologie industrielle dans sa législation, a créé le projet ECOMATge avec des professionnels de la construction. Son but est de ne plus mettre en décharge que la part non valorisable des matériaux de construction. La réutilisation de matériaux minéraux recyclés a été testée sur des chantiers pilotes et ces nouvelles pratiques sont promues auprès des professionnels de la construction. Le canton de Genève projette ainsi d'atteindre, en 2012, 85 % de valorisation globale des déchets de chantier sur son territoire. Le Valais est également très actif. La région de Sierre travaille notamment à un projet d'agglomération éco-industrielle pour optimiser la gestion de l'énergie, de la mobilité et des déchets, en collaboration avec les entreprises.

C'est pour encourager le développement de ces bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire suisse que j'ai déposé un postulat sur l'écologie industrielle au Conseil national. Voilà une proposition, me disais-je, qui ne peut que rencontrer l'aval d'une majorité. Il ne s'agit en effet ni de dépenser de l'argent, ni d'imposer des régulations limitant la marge de manœuvre des entreprises. Les collectivités publiques jouent principalement un rôle de premier moteur pour des projets qui sont par la suite gérés par les entreprises elles-mêmes. Ces dernières ont par ailleurs tout à y gagner, puisque l'application des principes de l'écologie industrielle leur permet d'optimiser l'usage de ressources coûteuses, ce qui les rend plus compétitive. Le Conseil fédéral l'a bien compris, puisqu'il a proposé au parlement d'accepter ma proposition. Peine perdue. Une majorité composée des membres de l'UDC, du PLR et d'une partie du PDC a refusé d'entrer en matière, enterrant le projet. Un bien mauvais signal pour le Masterplan Cleantech de la Confédération, pourtant défendu par une conseillère fédérale de centre-droite. Et une légitimation supplémentaire pour l'initiative populaire pour une économie verte lancée par les Verts. Cette dernière propose de promouvoir activement ce que l'on appelle l'économie circulaire. Contrairement à notre économie actuelle, linéaire, gaspilleuse et polluante, l'économie circulaire s'efforce de revaloriser les émissions et les déchets qu'elle génère, en les réintégrant dans de nouveaux cycles de production ou en les réinsérant sans dommages dans les cycles naturels. L'écologie industrielle fait partie intégrante de cette perspective. Dans quelques années, c'est donc le peuple qui tranchera. Et il sera, espérons-le, plus visionnaire que notre parlement actuel.

Adèle Thorens Goumaz, publié dans L'Hebdo le 13 avril 2011